

Déclaration CGT lors de la CSP du 15 mars 2013

En préambule à notre déclaration qui portera sur 6 sujets, cette CSP, qui traite entre autres des avancements au choix, est placée sous le signe du mépris. Mépris pour les Organisations Syndicales qui, malgré leur dernière demande, n'ont toujours pas tous les éléments correspondant à l'ordre du jour dans les délais réglementaires mais à travers elles, également du mépris pour l'ensemble du Personnel qui constate chaque jour l'écart entre les écrits, l'exemplarité affichée et l'application réelle.

En premier lieu, le syndicalisme attaqué par les réactionnaires de ce pays vient de connaître une nouvelle victoire : **Victoire après 2 années de batailles juridiques, la Cour d'appel a donné raison à la CGT et débouté la Mairie de Chartres de sa demande d'expulsion** et d'asphyxie financière du syndicalisme, cela conforte et légitime le combat mené également par les syndicats dans l'Indre contre l'expulsion par la Mairie rétrograde de Châteauroux.

En second lieu, trois syndicats FO, CGT et FSU se sont rencontrés et ont analysé l'accord national interprofessionnel (ANI) signé le 11 janvier 2013 entre le Medef et les organisations syndicales CFDT, CFTC et CFE-CGC.

Les organisations syndicales signataires représentent bien moins de salariés que les organisations qui s'y opposent (CGT et FO). C'est donc un accord minoritaire. Pourtant, le gouvernement a annoncé qu'il le traduirait fidèlement dans une future loi, ce qu'il a commencé de faire le 5 mars 2013 à l'Assemblée Nationale.

Ce serait un recul considérable du droit du travail et des droits des salariés.

Si la première partie de l'accord contient des mesures présentées comme positives, elles sont hypothétiques et dépendent d'autres accords acceptés par les branches professionnelles ou par les employeurs. **Elles ne sont donc en rien des engagements.**

Par contre, le reste de l'accord est un recul considérable auquel nous nous opposons.

Cet accord conduit à la mobilité interne (article 15) et permet le licenciement personnel pour ceux qui la refusent.

L'accord, s'il est soutenu par une majorité syndicale dans l'entreprise (article 18), conduit à modifier les contrats de travail individuels des salariés pouvant entraîner la modification du lieu de travail ou d'embauche, baisser les salaires ou les accessoires (primes, jours de congés, 13ème mois...). Il peut permettre de baisser ou d'augmenter le temps de travail.

L'article 20 permet d'accélérer et de faciliter les procédures de licenciements économiques en réduisant le rôle des CE et des CHSCT.

Le premier critère de l'ordre des licenciements acté dans l'accord étant la compétence professionnelle, il permettra aux employeurs d'établir à sa guise la liste des licenciements.

Enfin, la dernière partie de l'accord, le titre 5 appelé « sécurité juridique des relations de travail », met les patrons à l'abri des juges et des prud'hommes en limitant les recours et en réduisant la durée des possibilités de recours des salariés de 24 et 36 mois contre 5 ans actuellement.

Pour toutes ces raisons, nous refusons cet accord et demandons au gouvernement de ne pas intégrer dans la loi ces éléments de reculs sociaux.

Nous agirons et appellerons encore les salariés à l'action après l'action du 5 mars 2013 pour s'opposer à ces reculs sociétaux néfastes.

Le troisième point, c'est la tentative de holdup des Directions sur notre 1%, sur la gouvernance comme sur le financement. Les patrons de la Branche des IEG n'ont pas entendu la mobilisation des agents les 19 et 20 décembre dernier et, avec l'accord d'O.S. bienveillantes, veulent déposséder les salariés de leurs Activités Sociales en remettant en cause la démocratie issue des urnes. Sur le financement, les 5 fédérations ne cautionnent pas l'assise sur la masse salariale. **Le 1% appartient aux agents et est issu de la lutte de nos anciens et la détermination de Marcel Paul a redonné les fruits de la richesse créée aux agents de nos entreprises.**

LA CGT RAPPELLE SES REVENDICATIONS ET PROPOSITIONS :

- **Sur le financement**, exigence de transparence du calcul actuel du 1% et exigence que nos activités sociales soient financées au travers des richesses créées par les salariés.
- **Sur la gouvernance**, des représentants élus par les salariés actifs et inactifs dans le cadre d'élections.
- **Sur la restauration**, élargir l'offre pour tous les salariés d'un même site de travail et revaloriser la participation employeur.
- **Sur la situation des personnels des activités sociales**, tous les personnels doivent être au statut des IEG (modification art. 25).

En quatrième point, quelques chiffres pour rappeler que, malgré la crise, les milliards coulent à flot et nos entreprises affichent :

- pour EDF, un résultat net courant 2012 de 4,2 Mds€, soit +16,9%,

- pour GDF, un résultat net 2012 de 3,8 Mds€, soit + 11%,

- pour RTE, un chiffre d'affaire de 4,5 Mds€, soit + 7% avec un bénéfice de 407 M€ (+50%) dont plus de 200 millions seront versés en dividendes.

Une question s'impose, à qui est redistribuée la richesse créée par l'ensemble des salariés ?

Chiche 1/3 pour l'investissement dans l'outil de production, 1/3 pour la baisse des factures aux usagers et 1/3 pour l'augmentation des salaires !

Et que dire du rapport de la cour des comptes sur les 200 millions d'€ du tarif agent au regard de ces sommes colossales de résultat net : **Eh oui, des milliards d'€ !!!**

Tous en grève le 28 mars 2013 pour une juste revalorisation du SNB qui bénéficiera à tous les salarié(e)s.

Le cinquième point, plus localement, un rappel à nos Directions concernant les conditions de travail des agents d'astreinte qui connaissent toujours des dépassements de la durée maximale journalière du temps de travail.

Comment la Direction peut-elle s'affranchir de la signature apposée sur les accords ?

Comment peut-elle rappeler les règles de sécurité aux agents (et elle a raison de le faire) et ne pas respecter les textes et la loi ?

Il ya besoin de cohérence et que la Direction mette en phase la pratique avec les paroles.

En dernier lieu, la CGT lutte et continuera de lutter pour « la deuxième chance » pour tous, en effet, à tous les étages de l'entreprise, chaque agent peut faire une erreur dans sa vie professionnelle et chaque agent doit avoir une deuxième chance et ne pas subir la sanction ultime et irrémédiable !

Un dernier mot, nous ne pouvons pas oublier la disparition de Stéphane HESSEL, qui après avoir participé à de grandes choses comme le CNR (Conseil National de la résistance) a voulu réveiller les esprits avec cet appel, **INDIGNEZ-VOUS !**

Merci de votre écoute.